

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

-----

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- Observation d'un objet volant non identifié.

TÉMOINS :

09507103

se , épouse

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

, ADJ/Chief, C.P.J. et

, Gendarme, A.P.J.

VU L'ES ARTICLE(S) 16 à 20 et 75 à 78 du C.P.J.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 08 septembre 1988 à 18 heures 00, faisant suite au phénomène lumineux et bruyant s'étant produit au cours de la nuit du 04 au 05 septembre dans le sud du département de , nous recueillons l'audition de madame , épouse demeurant à

Celle-ci précise qu'elle n'a perçu qu'un bruit très violent ressemblant au bruit d'un avion à réaction qui s'écrase et qui explose alors qu'un second appareil aurait poursuivi sa progression. Elle ajoute qu'un couple de vacanciers s'est présenté dans sa station service et lui a expliqué le même phénomène observé à proximité de . A cet effet, nous avons recueilli les coordonnées de ces personnes qui auraient toutefois effectué une déposition auprès de la brigade de Gendarmerie de

(Cf. pièce N° 2) -----

Le 15 septembre à 12 heures 20, nous procédons à l'audition de monsieur , également habitant de . Cette personne nous explique son observation, à savoir, la vision vers 01 heure 15 dans la nuit du 04 au 05 septembre 1988 d'une immense clarté en direction du sud - est, suivie à environ deux minutes d'un premier ronflement, puis d'un important "BOUM" et enfin d'un second ronflement. Elle précise qu'elle n'a pu définir exactement la couleur de la lumière car l'éclairage public était encore allumé. (Cf. pièce N° 3) -----

Aucun autre témoignage significatif n'a pu être recueilli.

Les responsables des manèges de la fête foraine installée à ont été contactés, ceux-ci nous ont fait savoir que la fête s'était terminée aux environs de 23 heures et que la place était devenue aussitôt déserte.

-----

- 1 Préfet
- 1 Parquet

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES

- 1 Général commandant la région aérienne à
- 1 Ministre de la défense, Direction générale de la Gendarmerie Nationale, bureau emploi-enseignement, section renseignements
- 1 AUX ARCHIVES

DATE DE CLOTURE LE 24.09.1988

SIGNATURE(S)

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITE

SIGNATURE ET CACHET

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

252 / 1988

N° PIÈCE  
2

N° FEUILLET  
1 / 2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

89307103/1

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour 08.09.1988 à 18 heures 00, nous trouvant à

nous soussigné(s)

, MDL/Chef, O.P.J.,

vu les articles

16 à 19 et 75 à 78

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

, épouse

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F née le

à

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIATION

← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

rue

à

Comptable

**DECLARATION :** " Le mardi 06 septembre 1988 vers 11 heures alors que vous vous trouviez dans ma station service sise route nationale à s'est présenté un couple de parisiens possédant une Mercedes noire et une caravane. Ces personnes désiraient une carte détaillée de la région afin de pouvoir localiser les agglomérations de et de . Celles-ci possédaient le quotidien local du jour avec un article mentionnant qu'au cours de la nuit du dimanche 4 au lundi 5 septembre un phénomène étrange avait été perçu dans et plus précisément dans les communes de et .

L'homme de ce couple m'a expliqué qu'au cours de cette fameuse nuit, vers 01 heure 20, il a vu une immense lumière sur la forêt derrière un saïn et entendu aussitôt après une grosse explosion. Il a craint à un incendie et voulu décrocher sa caravane alors qu'il faisait du camping à proximité de la commune de . Il m'a donc dit qu'étant en vacances, il a voulu en savoir davantage sur ce qui s'était passé.

J'ai aussitôt fait le rapprochement avec un bruit d'explosion ressemblant à un violent coup de tonnerre suivi d'un roulement, ou bien encore du bruit d'un avion à réaction qui chute et qui explose alors que le second avion continuait à s'éloigner, que j'avais entendu dans la nuit de dimanche à lundi dernier vers 01 heure 20 - 01 heure 25 alors que je venais de regagner mon domicile après avoir fermé la station. Personnellement, je n'ai pas perçu la lueur étant couchée et ayant les volets fermés.

Mon mari qui venait de me rejoindre et qui commençait à s'endormir a lui aussi entendu le bruit et en a été réveillé. Je précise que l'explosion était très importante et que nous nous attendions à entendre le départ des pompiers pour une intervention quelconque.

En ce qui concerne le couple de parisiens s'étant présenté - - - - La personne entendue,

.. ? ..

à la station, voici les coordonnées que je possède :  
\*Magasin de toilettage pour chiens , rue  
téléphone

(Tous les jours sauf le jeudi.). Ces personnes doivent  
par ailleurs avoir fait une déposition auprès des gen-  
darmes de

J'ajoute enfin que ce matin un routier de passage  
dont je ne possède pas les coordonnées m'a signalé que  
lui aussi avec plusieurs autres routiers a vu dans la  
nuit de dimanche à lundi une forte lueur blanche bleutée  
alors qu'il se trouvait vers

Le 08 septembre 1988 à 19 heures.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil  
et de la déclaration ci-dessus en laquelle je persiste  
n'ayant rien à y ajouter à y changer ou à y retrancher.  
- - - - La personne entendue, - - - - L' O. J., - - -

A handwritten signature in black ink is written over a faint date stamp. The signature is stylized and appears to be 'F. J.'. The date stamp is partially obscured but seems to contain the number '13'.

UNITÉ

PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)

252 / 1988

DE TEMOIN

N° PIÈCE

3

N° FEUILLET

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

89307103 *EL*

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour quinze septembre mil neuf cent quatre vingt huit à douze heures quinze, nous trouvons à nous soussigné(s) , MDL/Chef, O.P.J. - - - - -

vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M né le

à

FILIATION

← DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

rue de la à agriculteur.

**DECLARATION :** Dans la nuit du dimanche 4 au lundi 5 septembre 1988 vers une heure quinze, je me trouvais dans mon étable où je vélais une vache. Une immense clarté a illuminé le ciel durant très peu de temps, à peu près le temps d'un éclair. J'ai trouvé que cette lumière n'était pas normale et qu'elle ne pouvait pas correspondre à un éclair de chaleur. - - - - -

Vu que la vache venait de véler et que j'avais rentré le veau, trouvant cette clarté anormale, je suis retourné scruter l'horizon et à ce moment, j'ai perçu un ronflement suivi d'un important "BOUM" et d'un second ronflement ayant duré deux ou trois secondes. Ces bruits se sont succédés sans interruption durant une dizaine de secondes, sans qu'aucun phénomène lumineux n'apparaisse. Je mentionne que le délai entre la lumière et les bruits a été d'une minute trente à deux minutes. Je précise enfin que le bruit est venu de la direction de

- - - - - Pour ce qui est du phénomène lumineux, je ne puis dire de quelle couleur était la lumière compte tenu de l'éclairage public et des lumières encore allumées avec la fête de - - - - -

Le 15 septembre 1988 à 12 heures 40, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher." - - - - -

- - - - - La personne entendue, - - - - - L' O.P.J., - - - - - ( A signé au carnet de déclarations.)